

## NOTIFICATION DE L'INTENTION D'ATTRIBUTION

**DATE D'ENVOI :** La présente Notification est envoyée par : courriel le 25/01/2022 à 17h (heure locale).

**Client :** Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des villes intermédiaires productives (MOUDOUN)

**Intitulé du Marché :** Réalisation de l'Audit Organisationnel des communes bénéficiaires du Projet MOUDOUN et de l'Audit technique des Infrastructures du PDU et du PNIDDLE au niveau de ces communes.

**Pays :** MAURITANIE

**Don No. :** D 5750 MR

**AMI No :** 17/MOUDOUN/2021

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (la Notification) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- a) demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Proposition, et/ou
- b) soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

### 1. Consultant retenu

<b>Nom :</b>	BECR
<b>Adresse :</b>	BP 4170 – 31 Avenue Charles De Gaule – Tévragh Zeina Nouakchott-Mauritanie  Tel: 00 222 45 22 01 97 - Email : info@becr-rim.com
<b>Prix du Marché :</b>	<b>3 303 740 MRU HT et un credit d'impôt de 528 598 MRU</b>

**2. Classement des Consultants ayant déposé une manifestation d'intérêt :**

<b>Bureau</b>	<b>Classement</b>
BECR	<b>1<sup>er</sup></b>
CERTIF/CAPRAD	<b>2<sup>eme</sup></b>
Groupement Exaco.Amic / GT inter Consulting/BECHIR & CO/ BERGEC	<b>3<sup>eme</sup></b>
AIDF/ID-SAHEL	<b>4<sup>eme</sup></b>
SEC DIARRA/SAGEC CONSULT	<b>5<sup>eme</sup></b>
PRESTIGE/KHLIL/BECTT	<b>6<sup>eme</sup></b>
CABINET SYNEX CONSULTING SARL	<b>7<sup>eme</sup></b>
FTHM international	<b>8<sup>eme</sup></b>
ECO QUALITE	<b>9<sup>eme</sup></b>
CONEX	<b>10<sup>eme</sup></b>
A-M.C.S - Audit	<b>11<sup>eme</sup></b>
Talents Plus Conseils/ FIDEXCA SARL/FAUCON	<b>12<sup>eme</sup></b>
CGIC AFRIQUE	<b>13<sup>eme</sup></b>
RSM	<b>14<sup>eme</sup></b>

- 3. Motif(s) pour le(s)quel(s) votre Proposition n'a pas été retenue :** Dans la méthode Qualification des Consultant, seul le dossier du consultant classé premier est retenu.
- 4. Comment demander un débriefing [ceci ne s'applique que si votre proposition n'a pas été retenue, comme indiqué au point 3 ci-avant]**

**DATE ET HEURE LIMITES: l'heure et la date limite pour demander un débriefing est minuit le 28/01/2022 (heure local).**

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Proposition. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

**à l'attention de :**

**Nom :** *Mohamed ould Sid Ahmed Ould Bouhoubeyni*

**Titre/position :** *PRMP/MOUDOUN*

**Agence :** *MOUDOUN*

**Adresse courriel :** *cpmp@moudoun.mr*

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la notification d'attribution du Contrat.

## 5. Comment formuler une réclamation

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est minuit le 08/02/2022 (heure local).**

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

**à l'attention de :**

**Nom :** *Ahmed Salem Ould Tebakh*

**Titre/position :** *Président*

**Agence :** *Autorité de Regulation des Marchés Publics*

**Adresse courriel :** *contact@armp.mr*

*[à ce stade du processus de passation du marché] [dès réception de la présente notification]* vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer aux [Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement](#) (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Consultant ayant remis une proposition dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

## 6. Période d'attente

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est minuit le 08/02/2022 (heure local).**

La Période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention d'attribution.

La Période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation

Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

Projet MOUDOUN :

*Adresse : Ilot Nasser lot n°173 Ksar Ouest*  
*Téléphone : (222) 45 29 06 93 – Fax (222) 45 29 06 01*  
*[cpmp@moudoun.mr](mailto:cpmp@moudoun.mr), [ccp@moudoun.mr](mailto:ccp@moudoun.mr)*

*Ville : Nouakchott/Mauritanie,*

*Pays : Mauritanie*